

**ROYAL CERCLE DE TENNIS DE TABLE ANDERLECHTOIS**  
**2<sup>e</sup> CRITERIUM SERIE C**  
**DIMANCHE 13 FEVRIER 2021**

**REGLEMENT :**

- 1) Le R.C.T.T.A. organise son deuxième tournoi critérium annuel de tennis de table le dimanche 13 février 2022 à la SALLE DES BASSINS, rue des Bassins 16 à 1070 Anderlecht.
  - 2) Le critérium est ouvert aux joueurs et joueuses affiliés à la F.R.B.T.T. ou à une autre fédération reconnue par l'I.T.T.F. Dans chaque série organisée, des prix en espèces récompenseront les 4 meilleurs.
  - 3) Le critérium se joue suivant les statuts et règlements de la F.R.B.T.T.
  - 4) Le critérium est autorisé sous le n° TRBBW2022-13
  - 5) Il sera fait usage de 10 tables de couleur bleue et grise donc 6 de marque PONGORI, 4 de marque CORNILLEAU.
  - 6) Les séries se joueront **en poules de 3 à 5 joueurs, les 2 premiers de chaque poule étant qualifiés** pour le tableau final.
  - 7) Un joueur peut s'inscrire dans maximum 2 séries : celle de son classement et celle immédiatement supérieure. Pour pouvoir s'aligner dans une seconde série, le joueur est tenu de participer à la série de son classement. Les dames peuvent s'inscrire en 'Messieurs'.
  - 8) Le droit d'inscription est de 6€ pour une série et 10€ pour deux séries. Celui-ci sera payé sur place.
  - 9) Inscription : via le site de la Fédération : <https://resultats.aftt.be>  
**En cas de problème : Willems Béatrice 0473/54.64.87, email : beaswillems@gmail.com**  
Date limite des inscriptions : le JEUDI 10 FEVRIER 2022 à minuit.
  - 10) Plus aucune inscription ne pourra être acceptée le jour de la compétition.
  - 11) Tout joueur absent à l'heure du début de sa série pourra immédiatement être scratché.  
09h00 : « Messieurs D »  
10h30 : « Messieurs E6/NC »  
12h00 : « Messieurs C »  
13h30 : « Messieurs E »  
15h00 : « C spéciale »
  - 12) La date et le lieu de l'élaboration publique des tableaux seront renseignés sur la page du programme d'inscription.
  - 13) Le juge-arbitre a le droit de prendre toute mesure qu'il juge utile quant au bon déroulement de la compétition.
  - 14) Le Directeur du critérium est Serge Dierickx, président du club organisateur.
  - 15) Le dernier de poule ainsi que chaque perdant lors du tableau final est tenu d'arbitrer le match suivant : **tout refus d'arbitrage sera sanctionné par une amende de 12,50€**
  - 16) **Toute absence non prévenue sera sanctionnée d'une amende de 25,00€.**  
**Jouer dans une autre série sans participer à la série de son classement est également sanctionné d'une amende de 25,00€.**
  - 17) Tout désistement ou absence prévenue avant le début de la série sera sanctionné d'une amende de 10,00€, même si les droits d'inscription sont réglés par une tierce personne.
  - 18) Un certificat médical rentré au secrétariat provincial dans les 48 heures annulera l'éventuelle amende.
  - 19) Les droits d'inscription restent dus dans tous les cas.
- Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, de perte ou de vol.**  
**Une petite restauration sera assurée tout au long de la journée.**  
**Attention : chaque série est limitée : n'attendez pas le dernier moment pour vous inscrire !**

Serge Dierickx